



Assistance technique pour le renforcement de la cohérence entre les politiques migratoires et les stratégies sectorielles d'emploi, de marché du travail, de protection sociale, d'éducation et de formation professionnelle au Maroc

TERMES DE REFERENCE

I. OBJET ET OBJECTIFS DE LA MISSION

L'objectif principal de la mission est de réaliser une assistance technique « AT » au profit des mandants marocains partenaires du projet THAMM, **sous le leadership du chef de file (MTIP) impliquant la direction de l'emploi / ANAPEC, la direction de la protection sociale / CNSS, le Département de la Formation professionnelle et le MdCMRE.** Cette assistance Technique devra contribuer au renforcement de la cohérence: entre les politiques migratoires et les stratégies sectorielles d'emploi, de marché du travail, de protection sociale, d'éducation et de formation professionnelle et l'articulation de l'ensemble du cadre législatif et réglementaire marocain à l'aune des normes internationales du travail. L'AT devra fournir une série de recommandations de mesures directement opérationnelles permettant le renforcement de cette cohérence et mettre à disposition l'appui nécessaire pour leur mise en œuvre.

Cette étude sur la cohérence visera les objectifs spécifiques suivants :

- procéder à l'identification, vérification et analyse des besoins des départements ministériels concernés MTIP (Direction Travail, direction Emploi, direction protection sociale), DFP et MdCMRE en matière de cohérence entre la politique migratoire (Stratégie Nationale de l'Immigration et de l'Asile (SNIA) et Stratégie Nationale des Marocains du Monde (SNMDM)) et les politiques et stratégies nationales existantes ou en cours d'élaboration des quatre domaines suivants : emploi, éducation, formation professionnelle et protection sociale. Cette identification et analyse des besoins utilisera comme socle de références les normes internationales du travail, puisera dans les études récentes disponibles (notamment état des lieux législatif du projet BIT AMEM²) et les orientations pratiques générales du BIT sur la promotion de la cohérence entre les politiques d'emploi, d'éducation / formation et de migration de main-d'œuvre³ ;
- identifier une série de mesures catégorisées (mainstreaming des textes de référence nationaux et internationaux, réformes législatives, réformes réglementaires, mise en place d'outils de coordination, adoption de feuilles de route communes entre les différents

1 La cohérence des politiques peut se référer soit à des interactions positives formelles, soit à l'absence d'interactions négatives, de toutes les politiques pertinentes au sein et entre les domaines politiques qui visent à avoir un impact sur les problèmes qui se posent lors de la résolution d'un défi sociétal complexe qui transcende les frontières habituelles des juridictions ou des niveaux de gouvernance dans un contexte spécifique.

2 [Appui à la Migration Equitable pour le Maghreb](#)

3 General practical guidance on promoting coherence among employment, education/training and labour migration policies:
https://www.ilo.org/global/topics/labour-migration/publications/WCMS_614314/lang--en/index.htm

départements ministériels, etc.) dans chacun des quatre domaines ;

- développer des propositions détaillées techniquement des solutions et des outils opérationnels pour quelques-unes de ces mesures, assorties d'une identification des acteurs institutionnels concernés, du calendrier réel connu, d'une recommandation méthodologique précise. Ces mesures seront identifiées par rapport à leur degré de faisabilité sur la durée d'exécution du programme THAMM ;
- fournir un appui et accompagnement technique et opérationnel pour mettre en œuvre les solutions identifiées et priorisées, à travers le **développement des outils pratiques permettant l'élaboration de politiques et de plans d'action sur la migration de travail (Pilote)**, axées sur les droits et sensible à la dimension genre et selon une approche participative impliquant les principaux acteurs concernés. En plus, ces outils devront prendre en considération le contexte actuel de la COVID-19 et de la situation post-COVID, particulièrement en ce qui concerne les travailleuses et travailleurs saisonniers et celles et ceux dans les pays du CCG.

II. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le gouvernement marocain a été particulièrement dynamique sur les questions migratoires cette dernière décennie. En 2013, le Maroc a adopté une Stratégie Nationale de l'Immigration et de l'Asile (SNIA) ainsi qu'une Stratégie Nationale des Marocains du Monde, (SNMDM) dans le cadre de sa Nouvelle Politique Migratoire (NPM). La SNIA vise à contribuer à une meilleure intégration des migrants réguliers au Maroc. La NPM a différents axes d'intervention (Education et culture, Jeunesse, Santé, Logement, Assistance sociale et humanitaire, Formation professionnelle et Emploi, Mesures contre la traite des personnes). En 2014 et 2016, le gouvernement marocain a entrepris deux campagnes de régularisation de masse débouchant sur la régularisation de plus de 50 000 migrants, essentiellement d'Afrique sub-saharienne (Sénégal, Mali, Congo R.D., etc.). En plus de la ratification de la Convention internationale pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille en 1993, le Maroc a ratifié la Convention 97 de l'OIT relative à la protection des droits des travailleuses et travailleurs migrants en 2019 et a entrepris le processus de ratification de la convention de l'OIT C143. En matière d'emploi, le MTIP a intégré la question migratoire de façon transversale dans sa Stratégie Nationale pour l'Emploi (SNE) et le Plan National de promotion de l'Emploi (PNPE). En matière de protection sociale, Le Maroc a entamé un processus de réforme du système de protection sociale prenant en considération l'intégration de l'ensemble des migrant-es et réfugié-es dans les régimes de soins de santé primaires (RAMED) et d'assistance sociale. En matière de formation, les migrant-es ont accès aux programmes de formation qualifiante et de valorisation des acquis professionnels notamment à travers l'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail (OFPPT).

Néanmoins, les dispositifs législatifs et les programmes nationaux, comme le code du travail, les plans nationaux de promotion de l'emploi et de la protection sociale, ainsi que les lois et programmes relatifs à la reconnaissance des qualifications professionnelles, la validation et valorisation des acquis de l'expérience professionnelle, reconnaissance des diplômes, etc. ; devront être revus et mis à niveau en vue de favoriser une meilleure harmonisation avec les normes internationales et les protocoles sous-régionaux. La cohérence des politiques sera également favorisée ainsi que l'intégration des questions de migration dans les plans de développement national afin d'améliorer la protection et l'insertion socio-économiques des travailleuses et travailleurs migrants dans le

marché du travail. Ces éléments sont primordiaux pour assurer la protection des droits des travailleuses et travailleurs migrants et la liaison entre les processus de migration et ceux du développement.

Dans ce contexte, le Maroc est appelé à renforcer le cadre de gouvernance des migrations de main-d'œuvre. Il ne s'agit pas seulement de la protection des travailleurs et des travailleuses immigrés résidents au Maroc et des travailleurs marocains à l'étranger, mais d'initier une politique globale de migration du travail, associant l'ensemble des institutions publiques concernées et ouverte sur les organisations de la société civile, les organisations professionnelles et les organisations de travailleurs. Il s'agit également de :

- Mettre en œuvre les orientations du pays en matière de droits humains et de législation du travail pour accompagner l'insertion des travailleuses et travailleurs migrants dans le marché du travail ;
- Mobiliser le capital humain et les compétences acquises à l'étranger disponibles chez les MRE (et MRE de retour) et chez les immigré-es régularisés ;
- Mettre en place des programmes d'emploi et de formation professionnelle articulés tenant compte des opportunités offertes par les flux internationaux de main d'œuvre.

Dans ce sens, les migrations au Maroc (qu'il s'agisse des MRE ou des immigrés) posent de nouveaux défis en termes de mise en place des mécanismes politiques et des dispositifs législatifs relatifs à la gouvernance et à la gestion des flux de migration de la main-d'œuvre et du marché de l'emploi, ainsi qu'à la protection des droits des travailleuses et travailleurs migrants. La complexité de ces défis, tend à s'accroître, créant de nouveaux besoins au niveau des capacités institutionnelles et techniques en ce domaine.

Le programme THAMM ("Towards a holistic approach to labour migration governance and labour mobility in North Africa" / «Pour une approche globale de la gouvernance de la migration et de la mobilité de main d'œuvre en Afrique du Nord» - THAMM) financé par le Fonds Fiduciaire d'Urgence de l'Union Européenne pour l'Afrique (EUTF) et mis en œuvre par l'Organisation internationale du Travail (OIT) et l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM), s'inscrit dans ce contexte. Prévu sur 36 mois, il est conçu comme un programme sous régional portant sur trois pays : l'Égypte, le Maroc et la Tunisie, en étant inclusif et ouvert à d'autres pays d'Afrique du Nord. Il vise au renforcement des mécanismes de protection des travailleurs migrants tout au long du cycle migratoire, qu'il s'agisse de travailleurs quittant la région ou venant y rechercher un emploi, et au renforcement des capacités des acteurs institutionnels. Le programme THAMM comporte 4 objectifs spécifiques (OS) menés directement par l'OIT et l'OIM :

1. Des cadres politiques, législatifs, institutionnels et réglementaires de la migration et de la mobilité légales, en particulier en matière de renforcement des droits des travailleurs migrants et de lutte contre le travail forcé et le travail des enfants, sont progressivement établis ;
2. Les mécanismes d'évaluation, de certification, de validation et de reconnaissance des compétences et des qualifications des migrants sont améliorés ;
3. La gestion des connaissances et des données de la migration dans le domaine de la migration et de la mobilité légales est améliorée ;

4. La coopération entre les parties prenantes pertinentes dans le domaine de la migration et de la mobilité légales, en particulier pour l'intermédiation, est améliorée.

La mission objet de ces TdR s'inscrit dans le cadre du premier OS du programme et plus précisément dans le cadre de son premier résultat immédiat « 1.1 - Les autorités gouvernementales en Afrique du Nord acquièrent ou améliorent la connaissance et les compétences nécessaires à l'intégration de la migration de travail dans les politiques et programmes d'emploi et d'éducation et améliorent la cohérence entre politiques connexes » mené sous le leadership du BIT.

Plusieurs consultations tripartites menées dans le cadre de l'ensemble des interventions du BIT sur la migration au Maroc ont permis de mettre l'accent sur l'importance d'approfondir les connaissances sur la législation nationale relative à la migration de la main d'œuvre. Dans ce sens, une étude portant sur l'état des lieux de la législation nationale en matière de protection des droits des travailleuses et travailleurs migrants (MRE et immigré-es) à l'aune des normes internationales, a été menée dans le cadre du projet AMEM (Appui à la Migration Equitable pour le Maghreb) du BIT. De façon spécifique, des consultations menées avec les mandants et partenaires marocains (institutions gouvernementales, partenaires sociaux, organisations de la société civile) dans le cadre du programme THAMM, ont permis de mettre en exergue l'importance d'examiner et d'analyser la cohérence entre les politiques migratoires et les politiques et stratégies sectorielles (emploi, protection sociale, formation professionnelle, etc.) et la façon dont la migration de travail est intégrées dans ces politiques et stratégies. Cette analyse devrait non seulement permettre d'approfondir les connaissances en la matière mais également d'identifier et analyser les insuffisances afin de proposer des pistes d'amélioration en lien avec les normes internationales pertinentes.

III. METHODOLOGIE

La mission sera effectuée selon l'approche et la démarche suivante :

1. **Organiser une série de réunions de travail avec les mandants tripartites et parties prenantes marocains** du programme THAMM, afin de délimiter les périmètres de la mission d'AT (objectifs, méthodologie, résultats visés, secteurs concernés) et de définir un plan d'action de mise en œuvre de l'AT ;
2. **revue documentaire et recherche sur l'état de la littérature** (grise et scientifique) analytique sur le cadre législatif et réglementaire et sur les dispositifs et programmes sectoriels marocain (emploi, éducation, protection sociale, formation professionnelle, etc.) et les accords bilatéraux de main d'œuvre et de sécurité sociale ;
3. **cartographie des acteurs nationaux et internationaux intervenant au Maroc et de l'ensemble des politiques sectorielles nationales et programme de coopération intégrant la question migratoire en termes législatifs, réglementaires, administratifs et juridiques existants.** Cette cartographie concernera également les acteurs locaux pour permettre de comprendre comment les politiques et stratégies sont appréhendées ou se traduisent dans les faits. Des rencontres ou entretiens avec certains acteurs locaux (agences décentralisées de l'emploi ou de la formation professionnelle) pourraient être envisagées dans ce sens ;
4. **identification et analyse des besoins** du MTIP et du DFP en matière de cohérence entre la politique migratoire (Stratégie Nationale de l'Immigration et de l'Asile (SNIA) et Stratégie Nationale des Marocains du Monde (SNMDM)) et les politiques et stratégies nationales

existantes ou en cours d'élaboration des quatre domaines suivants : emploi, éducatif, formation professionnelle et protection sociale et en termes d'impact sur les débouchés et le recrutement (formation professionnelle, Qualification, Valorisation des Acquis et des Expériences Professionnelles, etc.) et l'accès au travail décent (droits, protection sociale, accès à la formation et l'information, emploi) :

- organisation des ateliers d'analyse des besoins avec les acteurs impliqués directement (MTIP, DFP, MdCMRE, ANAPEC, CNSS) ;
- entretiens qualitatifs semi-directifs individuels ou en Focus Groups avec les partenaires concernés (responsables institutionnels et personnels techniques en charge de leur gestion) en utilisant un questionnaire élaboré sur la base des principaux points identifiés. Ces entretiens devront également être réalisés avec les partenaires sociaux, les acteurs privés, les acteurs pertinents de la coopération internationale et des associations représentant les immigrés au Maroc et les MRE, intervenant au Maroc ;

5. **recommandations** concrètes et faisables permettant de :

- identifier une série de mesures catégorisées (mainstreaming des textes de référence nationaux, réformes législatives, réformes réglementaires, mise en place d'outils de coordination, adoption de feuilles de route communes entre les différents départements ministériels, etc.) dans chacun des quatre domaines ;
- développer des propositions détaillées techniquement pour quelques-unes de ces mesures, assorties d'une identification des acteurs institutionnels concernés, du calendrier réel connu, d'une recommandation méthodologique précise. Ces mesures seront identifiées par rapport à leur degré de faisabilité sur la durée d'exécution du programme THAMM.

Ces recommandations devront se baser sur un « Benchmark » et prendre en considération des bonnes pratiques au niveau international pour renforcer les propositions des mesures qui seront formulées.

6. **présenter les résultats de l'AT** pendant un atelier tripartite qui sera organisé par le MTIP et appuyer l'équipe du BIT dans l'encadrement de cet atelier.
7. **fournir un appui et accompagnement technique et opérationnel** pour mettre en œuvre les mesures identifiées et priorisées (Pilote), à travers le **développement des outils pratiques permettant l'élaboration de politiques et de plans d'action sur la migration de main d'œuvre.**

En termes **d'encadrement de la mission**, le/la (s) consultant- e (s) s'engage(nt) à :

8. être en relation régulière (hebdomadaire) avec l'équipe du BIT pour le programme THAMM : le coordinateur national pour le Maroc, la conseillère technique principale du programme, les spécialistes migration et normes du BIT ;
9. être disponible pour des réunions ponctuelles de travail et de validation avec les différents départements du MTIP (Emploi, Travail, Protection Sociale, Inspection du Travail, Communication, etc.) et du Département de la Formation Professionnelle (DFP) et de l'OFPPT ;

10. fournir un bref rapport mensuel par mail indiquant l'état d'avancement de la mission et les obstacles rencontrés ;
11. être disponible dans la mesure du possible pour toute présentation au Comité de Coordination Technique (CCT) du programme à l'issue de la consultance ou à l'un des mandants marocains qui en ferait la demande dans une période de 12 mois à l'issue du contrat de consultance, tout frais de déplacement étant couvert par le BIT.

IV. RESULTATS /LIVRABLES DE LA MISSION

- A. Note méthodologique expliquant de façon détaillée** le processus de mise en œuvre de l'Assistance Technique, les approches, les méthodes et les outils qui seraient utilisés, les compétences du ou des consultants, un état sommaire de la littérature sur cette question au Maroc, les références internationales essentielles et un plan de travail ;
- B. Présentation de la note méthodologique et technique** aux parties prenantes sous le leadership du MTIP du programme THAMM lors d'une réunion de cadrage au début de la mission ;
- C. Un rapport succinct d'identification et d'analyse des besoins** en matière de cohérence entre la politique migratoire (Stratégie Nationale de l'Immigration et de l'Asile (SNIA) et Stratégie Nationale des Marocains du Monde (SNMDM)) et les politiques et stratégies nationales existantes ou en cours d'élaboration des quatre domaines suivants : emploi, éducation, formation professionnelle et protection sociale. Il doit comprendre en plus :
 - cartographie des acteurs nationaux et internationaux intervenant au Maroc et de l'ensemble des politiques sectorielles nationales et programme de coopération intégrant la question migratoire en termes législatifs, réglementaires, administratifs et juridiques existants.
 - une série de mesures catégorisées (mainstreaming des textes de référence nationaux, réformes législatives, réformes réglementaires, mise en place d'outils de coordination, adoption de feuilles de route communes entre les différents départements ministériels, etc.) dans chacun des quatre domaines ;
 - des propositions détaillées techniquement pour quelques-unes de ces mesures assorties d'une identification des acteurs institutionnels concernés, du calendrier réel connu, d'une recommandation méthodologique précise. Ces six mesures seront identifiées par rapport à leur degré de faisabilité sur la durée d'exécution du programme THAMM ;
- D. Liste détaillée techniquement des solutions et des outils opérationnels pour les mesures** identifiées et retenues, assorties d'une identification des acteurs institutionnels concernés, du calendrier réel de mise en œuvre, d'une recommandation méthodologique précise.
- E. Un diaporama du rapport** et sa présentation commentée pendant l'atelier tripartite, portant sur le développement des outils pratiques pour l'élaboration de politiques et de plans d'action sur la migration de travail ;

- F. Appui et accompagnement technique et opérationnel** pour mettre en œuvre les mesures identifiées et priorisée (Pilote) : **développement des outils pratiques permettant l'élaboration de politiques et de plans d'action sur la migration de travail.**

V. CALENDRIER DU DEROULEMENT DE L'ASSITANCE TECHNIQUE :

Cette Assistance technique sera réalisée en étroite collaboration avec le BIT, le MTIP et le DFP et les partenaires sociaux (Employeurs-euses et Travailleurs-euses).

La durée de cette étude **sera étalée entre le 21 juin 2021 et le 31 mars 2022.**

Tableau récapitulatif des tâches et livrables attendus :

	Tâches et livrables	Echéancier
A.	Note méthodologique et plan de travail initial	21 juin 2021
B.	Présentation de la note méthodologique et technique détaillée	29 juin 2021
C.	Un rapport succinct d'identification et d'analyse des besoins (version provisoire)	15 juillet 2021
	Amélioration et présentation de la version provisoire selon les inputs et les commentaires du MTIP, DFP et le BIT	29 juillet 2021
D.	Liste détaillée techniquement des solutions et des outils opérationnels pour les mesures identifiées et retenues,	17 septembre 2021
E.	Un diaporama du rapport et sa présentation commentée pendant l'atelier tripartite, portant sur le développement des outils	28 septembre 2021
F.	Appui et accompagnement technique et opérationnel pour mettre en œuvre les mesures identifiées et priorisée (Pilote)	Septembre 2021 – 28 février 2022

VI. PROFIL DE L'EXPERT-E QUI MENERA L'ETUDE :

a. Langue:

- Excellente maîtrise du français et de l'anglais ; compréhension de l'arabe un avantage.

b. Qualification et expérience :

- Diplôme universitaire de niveau Master ou équivalent en sciences humaines et sociales (plus particulièrement droit public, droit du travail ; éventuellement science politique, sciences administratives, GRH,) ;
- Expérience avérée de la recherche (publications à l'appui) en droit du travail ; expérience similaire sur la migration de travail un plus ;

- Expérience avérée de l'accompagnement de la conception et du développement des politiques et dispositifs publics ;
- Expérience avérée en identification et analyse des besoins, notamment avec les institutions publiques ;
- Expérience avérée de la rédaction de rapports de consultance pour la coopération au développement.

c. Compétences requises:

- Capacité d'analyse documentaire basée sur des méthodologies pertinentes notamment en matière législative et juridique ;
- Excellente connaissance du droit du travail et du droit des étrangers au Maroc et des institutions responsables de la gouvernance de ces domaines ;
- Compétences rédactionnelles et maîtrise des outils informatiques pour des besoins d'édition basique des livrables ;
- Connaissances en approche d'intervention de l'OIT, y compris l'approche tripartite et l'approche basée sur les droits, seront un atout.

VII. L'OFFRE

Les documents à remettre dans le cadre de la soumission de l'offre sont :

OFFRE TECHNIQUE:

- Une note méthodologique :
 - Compréhension des travaux à réaliser ;
 - Démarche méthodologique ;
 - Ajustements ou variantes proposées ;
 - Calendrier d'exécution ;
 - Moyens humains et matériels détaillés ;
- Références de travaux précédents ;
- Les attestations de services rendus et autres titres pouvant appuyer la candidature ;
- CVs des consultant-es/expert-es et copies de diplômes.

OFFRE FINANCIERE :

La soumission d'une offre détaillée précisant le nombre de jours, les honoraires (j/p) et une estimation des frais connexe de la mission.

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS POUR LES SOCIETES :

- Profil du cabinet de consultance et CV des consultant-es ;
- Patente / ICE et quitus fiscal à jour ;
- Références des diplômes et des expériences similaires du /des consultant-es.

VIII. CONDITIONS MATERIELLES ET FINANCIERES

a. Conditions financières

Les honoraires de la mission sont fixés soit en USD soit en MAD.

b. Modalités de paiement

Le paiement des honoraires sera effectué à l'achèvement de la version finale des livrables (point V de ces TDR) à la satisfaction du BIT ; et ce de la façon suivante :

- Un paiement de 30% après validation du livrable A ;
- Un paiement de 70% après validation de tous les livrables B, C, D, E et F.

IX. DELAIS POUR LA SOUMISSION DES CANDIDATURES

- Les candidat-es intéressé-es devraient soumettre à l'attention du BIT et du MTIP, une proposition technique détaillée et une proposition financière détaillée (honoraires j/p, frais connexes, etc.), accompagnée des documents demandés au plus tard **le 31 mai 2021 à 23h59**.
- Les propositions devront être envoyées par e-mail simultanément aux deux adresses électroniques suivantes :
- amraoui@ilo.org
- tarfaouiz@ilo.org